

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA



**Guide du candidat à
l'Examen de compétence
additionnelle en
médecine d'urgence**

Table des matières

Préface.....	2
Code de conduite du candidat	3
Déclaration de confidentialité.....	3
Description de l'examen	4
Composantes de l'examen.....	4
L'examen écrit	4
L'examen oral	4
Renseignements généraux	5
Effets personnels	5
Déplacements	5
Santé, bien-être et nutrition	5
Urgences.....	5
Politique d'arrivée tardive	6
Irrégularité dans le processus	6
Politique en matière d'annulation.....	6
Pondération des examens.....	7
Avis aux directeurs de programme de résidence	7
Attestation de fin de formation	7
Programmes de résidence en médecine d'urgence.....	8

Préface

Ce guide est destiné à tous les candidats qui désirent se présenter à l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence du Collège des médecins de famille du Canada. Il contient des renseignements qui aideront votre préparation de l'examen.

Les candidats qui répondent à toutes les exigences et qui réussissent cet examen obtiendront un Certificat de compétence additionnelle en médecine familiale — médecine d'urgence. Ils pourront utiliser la désignation spéciale CCMF(MU) avec tous les droits, privilèges et responsabilités qui s'y rattachent, tant et aussi longtemps qu'ils maintiennent leur statut de membre du CMFC et répondent aux exigences continues de Mainpro+^{MD}. Le Collège rendra hommage à tous les nouveaux détenteurs d'un CCMF(MU) à la collation des grades.

L'examen vise à mesurer les connaissances et les aptitudes de résolution de problèmes des candidats en médecine d'urgence. Il établit une norme de compétence additionnelle ; tous les candidats ne réussiront pas nécessairement l'examen. Par la certification, le Collège reconnaît l'atteinte de normes de pratique qui devraient dénoter l'acquisition d'une compétence additionnelle.

Les candidats qui sont admissibles à l'examen par la voie d'un programme de résidence auront l'occasion de discuter et de se familiariser avec les différentes composantes de l'examen au sein de leurs programmes respectifs de formation. Les candidats admissibles par la voie de la pratique sont invités à contacter le département universitaire de médecine familiale/médecine d'urgence le plus près de chez eux pour assister à des séances préparatoires à l'examen. Vous trouverez à la fin du présent document la liste des numéros de téléphone des programmes.

Code de conduite du candidat

Toute action pouvant compromettre la bonne tenue de l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence du Collège des médecins de famille du Canada est considérée correspondre à la définition de comportement non professionnel et contrevient au Code de conduite du candidat. Ces actions comprennent, notamment :

- donner ou tenter de donner ou de recevoir de l'information des autres candidats (p. ex., parler ou passer des notes) ou de toute autre source (p. ex., utiliser un appareil électronique) durant l'examen,
- observer ou tenter d'observer les réponses ou de montrer des réponses à un autre candidat,
- copier ou tenter de copier ou de retirer du matériel d'examen du site de l'examen,
- divulguer ou tenter de divulguer à qui que ce soit la nature ou le contenu d'une question ou d'une réponse à l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence.
- avoir un comportement qui est dérangeant, agressif ou qui représente une menace pour la sécurité du personnel ou des autres candidats.

Tout candidat trouvé coupable d'avoir violé le Code de conduite du candidat s'expose à des pénalités qui seront déterminées par le Bureau des examinateurs du CMFC. Les conséquences d'un comportement non professionnel peuvent comprendre la perte des frais d'examen, l'invalidation des résultats de l'examen, la suspension ou la disqualification à des examens futurs et la déclaration du cas aux ordres des médecins.

Déclaration de confidentialité

La diffusion du contenu de l'examen entre candidats menace potentiellement la capacité du CMFC d'assurer la fiabilité et la validité de l'examen. Tous les candidats doivent signer une déclaration de confidentialité suivante en s'inscrivant à l'examen et de nouveau au début de chaque composante de l'examen.

En reconnaissance des obligations du Collège des médecins de famille du Canada et de mes propres obligations envers la population d'assurer que seuls les médecins qui ont réussi en toute honnêteté la totalité de l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence soient certifiés du Collège des médecins de famille du Canada.

J'atteste, par la présente, que je ne poserai aucun geste qui puisse compromettre la bonne tenue de l'Examen de compétence spéciale en médecine d'urgence et que je me conformerai au Code de conduite du candidat apparaissant ci-dessus.

Je comprends que le non-respect de cette attestation peut engendrer des pénalités qui seront déterminées par le Bureau des examinateurs et pouvant inclure la perte de mes frais d'examen, l'invalidation des résultats de l'examen, la disqualification aux examens futurs du Collège des médecins de famille du Canada et la déclaration du cas aux ordres des médecins.

Je me présente à l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence du Collège des médecins de famille du Canada ; j'ai lu et j'accepte les termes de la déclaration ci-dessus.

Description de l'examen

Composantes de l'examen

L'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence comporte deux composantes : un examen écrit et un examen oral. L'examen écrit comprend des simulations cliniques écrites abrégées (SAMPs). La composante orale de l'examen comporte des entrevues médicales structurées. La matière qui doit faire l'objet d'une évaluation dans chaque séance d'examen est répartie entre les deux composantes. Pour réussir à l'ensemble de l'examen, les candidats doivent obtenir une note de passage dans les deux composantes — écrites et orales. Les candidats devront subir des examens qui se dérouleront sur deux jours.

[Une liste des sujets prioritaires](#) et d'éléments clés pour l'évaluation de la compétence additionnelle en médecine d'urgence est affichée sur le site Web du CMFC.

L'examen écrit

L'examen écrit vise à mesurer les connaissances et la capacité du candidat à solutionner des problèmes dans le contexte d'une situation clinique.

La portion écrite de l'examen sera administrée par voie électronique et se tiendra habituellement durant la première journée et comprendra deux séances d'une durée de trois heures chacune, ainsi plusieurs scénarios cliniques. Chaque scénario présentera l'information de base concernant la raison de consultation de chaque patient, laquelle sera suivie d'une série de questions.

[Des exemples de simulations cliniques écrites abrégées](#) (SAMP) sont affichés dans le site Web du Collège pour vous aider à vous familiariser avec la structure et le contenu de cet examen et avec l'approche à la pondération.

L'examen oral

L'examen oral comprend trois entrevues, chacune menée par un seul examinateur : une entrevue de 25 minutes (cas triple) et deux entrevues de 10 minutes (cas simples).

Ces examens sont conçus pour reproduire, dans la mesure du possible, des cas réels vus dans un contexte de salle d'urgence. Les médecins d'urgence sont formés pour servir comme source de renseignements pour chacun des cas. Le médecin examinateur évalue la prise en charge de chaque cas par le candidat et lui accorde des points selon des critères prédéterminés.

Ces examens évalueront votre approche diagnostique, votre utilisation et votre interprétation des données, ainsi que votre capacité à établir un diagnostic adéquat et à mettre en application un plan de traitement approprié en temps opportun.

Veuillez consulter le site Web du CMFC pour visualiser [une démonstration d'un examen oral sur vidéo](#).

Renseignements généraux

Effets personnels

Aucun article personnel ne sera autorisé dans la salle d'examen. On vous demandera de placer tous vos effets personnels tels que vos clés, papiers, portefeuilles, téléphones cellulaires, montres, manteaux, etc. dans une zone désignée à cette fin pendant l'examen. Bien que tous les efforts soient déployés pour les conserver en toute sécurité, le CMFC n'est pas responsable de vos effets personnels. Veuillez en apporter le moins possible.

Veuillez noter qu'il est **strictement interdit** de porter des montres ou bracelets électroniques de toute sorte (c'est-à-dire numérique, analogique ou smartwatch) le jour de l'examen. Les salles informatiques où les examens écrits (SAMP) se déroulent ont normalement des horloges, et le temps restant est annoncé régulièrement. Une horloge sera disponible dans chaque salle d'examen oral.

Articles obligatoires

Les deux jours d'examen :

- pièce d'identité avec photo émise par une instance gouvernementale (p. ex., permis de conduire ou passeport)

Déplacements

Vous recevrez de plus amples renseignements sur le ou les sites d'examen et sur les dates de vos examens oraux et écrits environ six semaines avant la tenue de l'examen.

C'est à vous de faire vos propres arrangements pour vos déplacements vers le centre d'examen. Nous conseillons à tous les candidats de tenir compte des délais imprévus lorsqu'ils feront leurs réservations. Le Bureau des examinateurs n'est pas responsable du retard des candidats.

À moins d'indications contraires, les candidats ne devraient pas prévoir leur voyage de retour avant 20 h le jour de leur examen oral.

Au moment de faire votre réservation, vous pouvez utiliser les services de l'agence de voyages du CMFC, à Vision2000.ca.

Santé, bien-être et nutrition

Si vous pensez que des raisons de santé ou personnelles pourraient nuire à votre rendement, ne passez pas l'examen. Vous devriez en informer immédiatement le CMFC ou le coordonnateur du centre.

Par courtoisie pour les autres candidats et les examinateurs, évitez de porter un parfum ou une lotion après-rasage à odeur forte durant l'examen.

Les aliments ne sont pas permis durant l'examen. Toutefois, les candidats ayant des exigences alimentaires spéciales devront prendre des dispositions avec le Collège avant l'examen. Si le Collège l'autorise, les aliments peuvent être apportés dans un sac plastique transparent.

Urgences

Dans l'éventualité où une situation d'urgence surviendrait le jour de l'examen, vous devez laisser un message pour le personnel du CMFC au 1 800 387-6197, poste 206.

Politique d'arrivée tardive

SAMP

Prévoyez d'arriver au moins 30 minutes avant l'heure de l'examen pour laisser assez de temps pour les procédures d'enregistrement. Par exemple, si votre examen est à 8 h, vous devriez arriver au centre d'examen à 7 h 30.

L'enregistrement se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'heure précise du début de votre examen pourrait légèrement varier en fonction de la durée de votre enregistrement.

Si vous arrivez au centre d'examen avec plus de 30 minutes de retard, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen et vous perdrez vos frais d'examen. Par exemple, si votre examen est à 8 h et que vous arrivez à 8 h 31 ou plus tard, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen et vous perdrez vos frais d'examen.

Examen oral

Les candidats qui arrivent au centre d'examen après le début de leur premier examen oral seront admis à la discrétion du coordonnateur du centre, et ce SEULEMENT si l'horaire le permet.

Irrégularité dans le processus

Si, durant l'examen, vous pensez qu'il y a eu irrégularité dans le processus, celle-ci devrait être portée à l'attention du coordonnateur local de l'examen immédiatement. Ceci permet au coordonnateur d'instituer immédiatement un plan d'action pour corriger l'erreur de processus ou, si une telle action n'est pas possible, de fournir un rapport écrit au Bureau des examinateurs dans les meilleurs délais possibles.

Une attention précoce et immédiate à l'irrégularité dans le processus devrait normalement se traduire par une résolution complète et satisfaisante. Ceci n'écarte pas une demande éventuelle de révision de la part du candidat concerné et peut servir de soutien additionnel pour l'irrégularité alléguée dans le processus dans ce cas.

Politique en matière d'annulation

La portion des frais d'examen qui est remboursable varie en fonction de la date de réception d'une demande de désistement/remboursement écrite et signée.

- Les candidats qui se désistent 60 jours ou plus avant la date de l'examen seront assujettis à une pénalité de 500 \$.
- Les candidats qui se désistent de 30 à 60 jours avant la date de l'examen seront assujettis à une pénalité équivalant à la moitié (50 %) des frais d'examen.
- Aucun remboursement ne sera accordé aux candidats qui se désistent à moins de 30 jours de la date de l'examen.

Les candidats qui désirent se présenter à l'examen à une date ultérieure doivent se désister et faire une nouvelle demande. Les frais payés pour une tentative d'examen ne sont pas transférables.

Pour faire une demande de désistement, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : ccfpexam@cfpc.ca. Votre courriel doit inclure votre nom complet, votre numéro de membre et le nom de l'examen concerné. Des frais d'annulation s'appliqueront.

Pondération des examens

Environ huit semaines après l'examen, les résultats de toutes les composantes de l'examen sont disponibles pour fins d'analyse. Le Bureau des examinateurs révise tous les résultats et recommande au Conseil d'administration les candidats qui devraient être certifiés. Le Bureau des examinateurs n'a accès qu'aux numéros des candidats afin de préserver l'anonymat. Les candidats sont habituellement informés de leurs résultats par la poste dans les deux semaines qui suivent cette réunion. Les résultats sont également affichés dans la section sécurisée à l'intention des « MEMBRES » du site Web du CMFC. Nous encourageons les candidats à enregistrer à l'avance leur nom d'utilisateur et leur mot de passe pour accéder à la section réservée aux MEMBRES.

Les résultats ne sont pas transmis par téléphone ou par télécopieur pour des raisons de confidentialité.

Les bonnes réponses aux simulations cliniques écrites abrégées et la performance attendue à l'examen oral sont normalisées par le Comité des examens — Médecine d'urgence du Collège. Des critères précis sont définis tant pour les examinateurs que pour les correcteurs, et la performance des candidats sera mesurée en fonction de ces critères. Pour obtenir la certification, les candidats devront démontrer un niveau de performance comparable à celui de leurs pairs.

L'examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence est un instrument d'évaluation terminale qui examine un contenu vaste et diversifié. Pour réussir l'ensemble de l'examen, le candidat doit réussir chacune des composantes de l'examen. Les candidats seront informés de leur réussite ou de leur échec à l'ensemble de l'examen. Leur profil de résultats indiquera également s'ils ont réussi ou non chacune des composantes orales et écrites de l'examen.

Avis aux directeurs de programme de résidence

Conformément à la politique du Collège, les directeurs de programme auront accès à un sommaire des résultats des résidents inscrits à leur programme qui se sont présentés à l'examen. Ces renseignements sont très précieux pour les directeurs de programme, car ils leur permettent d'évaluer leur propre processus d'évaluation de la formation et de cerner les points forts ou les points faibles de leur programme, le cas échéant. De plus, cela permet aux programmes de résidence d'appuyer ceux qui ne réussissent pas à l'examen. Si, pour une raison quelconque, un candidat ne veut pas que ses résultats soient transmis au directeur de son programme, il doit envoyer une demande écrite à cet effet à notre bureau ***dans la semaine qui suit l'examen***, faute de quoi ses résultats seront envoyés au directeur de programme conformément à notre politique.

Attestation de fin de formation

Pour les candidats admissibles par la voie de la résidence, le Certificat de compétence additionnelle (CCA) en médecine d'urgence exige la réussite de l'examen, ainsi qu'une attestation d'achèvement de la formation. Le CMFC communiquera avec les programmes de résidence pour exiger un certificat d'achèvement de la formation pour tous les résidents. À la réussite de l'examen et sur confirmation d'achèvement de la formation par leur programme, le candidat sera inscrit comme membre du CMFC, détenant la désignation de CCMF(MU).

Programmes de résidence en médecine d'urgence

University of British Columbia

Emergency Medicine Program
St. Paul's Emergency Dept
1081, Burrard St
Vancouver (BC) V6Z 1Y6
Téléphone : 604 806-8877

University of Calgary

Emergency Medicine Program
Foothills Hospital
1403-29th St NW, Rm C231
Calgary (AB) T2N 2T9
Téléphone: 403 944-1651

University of Alberta

Emergency Medicine Program
205, College Plaza
8215-112 Street
Edmonton (AB) T6G 2C8
Téléphone: 780 492-9961

University of Saskatchewan

FM-Emergency Medicine Program
Room 1B-14
Regina General Hospital
1440, 14th Avenue
Regina (SK) S4P 0W5
Téléphone: 306 766-3706

University of Manitoba

FM— Enhanced Skills—EM
Max Rady College of Medicine
Rady Faculty of Health Sciences
NA 529 - 770, McDermot Ave
Winnipeg (MB) R3E 0T2
Téléphone: 204 977-5664

Western University

Emergency Medicine Program
London Health Sciences Centre
800, Commissioners Rd East
Room E1-102
London (ON) N6A 5W9
Téléphone: 519 667-6538

McMaster University

Department of Emergency Med
Hamilton General Hospital
McMaster Clinic, 2nd Floor
237, Barton St. East
Hamilton (ON) L8L 2X2
Téléphone: 905 521-2100
poste 76207

University of Toronto

Emergency Medicine Program
Dept of Family & Community
Medicine
500, University Ave., 3rd Floor
Toronto (ON) M5G 1V7
Téléphone: 416 978-1019

Northern Ontario School of Medicine

Emergency Medicine Program
935, Ramsey Lake Road
Sudbury (ON) P3E 2C6
Téléphone: 705 662-7170

Queen's University

Dept of Family Medicine
Haynes Hall, Room 311
115, Clarence St, 3rd Floor
Kingston (ON) K7L 3N6
Téléphone: 613 533-9300
poste 73005

University of Ottawa

Emergency Medicine Program
The Ottawa Hospital
Civic Campus
1053, Carling Ave., E-Main
Room EM-206, Box 227
Ottawa (ON) K1Y 4E9
Téléphone : 613 798-5555
poste 18578

McGill University

Salle B2.117, Médecine d'urgence
Hôpital général de Montréal
1650, avenue Cedar
Montréal (QC) H3G 1A4
Téléphone : 514 934-1934
poste 42501

Université de Sherbrooke

Faculté de médecine
3001, 12^e Avenue Nord
Sherbrooke (QC) J1H 5N4
Téléphone : 819 346-1110

Université de Montréal

Directrice du programme en
médecine d'urgence
Hôpital Sacré Coeur
5400, boul. Gouin Ouest
Montréal (QC) H4J 1C5
Téléphone : 514 338-2222

Université Laval

Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry,
bureau 4617
1050, avenue de la Médecine
Québec (QC) G1V 0A6
Téléphone : 418 656-2131
poste 3678

Dalhousie University

Department of Emergency
Medicine
1796, Summer Street, Suite 355
Halifax (NS) B3H 3A7
Téléphone: 902 473-4220

Memorial University

Emergency Medicine Program
The Health Sciences Centre
300, Prince Philip Drive
St John's (NL) A1B 3V6
Téléphone : 709 864-6535

Le Collège des Médecins de Famille du Canada
2630, avenue Skymark
Mississauga (Ontario) L4W 5A4
905 629-0900
Télécopieur : 905 629-0893
ISBN 1-896014-99-2